

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00362

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSE - SAISON SPORTIVE 2017/2018

Le Bureau communautaire a été convoqué le 13 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET,
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
Mme Annie GREGOIRE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170908-D20170036210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171024

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSE - SAISON SPORTIVE 2017/2018

Depuis 2003, Saint-Etienne Métropole contractualise avec l'association ASSE à la fois une convention de mise à disposition du stade Geoffroy-Guichard pour les rencontres s'y déroulant et aussi des contrats de prestations de service (achats de places et lisibilité).

Le club de l'ASSE est un vecteur de communication très important pour notre territoire et son rayonnement. Il participe, de plus, activement à la vie de l'agglomération sur un certain nombre de champs.

La présente délibération a pour objet de proposer une évolution des conditions de soutien au club qui tienne compte à la fois de l'attractivité territoriale générée par l'ASSE (au sens de la délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015 relative au soutien aux clubs sportifs de haut niveau) et aussi des actions concrètes menées par ce dernier en lien avec les politiques de Saint-Etienne Métropole.

De fait, la convention intègre désormais des actions de formation des jeunes, de participation au forum de l'emploi et au salon de la vie étudiante qui s'inscrivent pleinement dans des politiques publiques portées par notre collectivité.

Cette convention conclue pour la saison sportive 2017/2018 précise ainsi l'engagement de l'association ASSE à participer au rayonnement et à l'animation de l'agglomération, la collectivité s'engageant financièrement pour aider le club à atteindre ces objectifs.

Cette nouvelle convention remplace ce contrat de prestations de services conclu avec LAGARDERE SPORTS.

Cette subvention de fonctionnement serait versée en 2 fois, soit 116 327,50 € sur le budget 2017 et le même montant en fin de saison sportive.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'objectifs,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget SPORT 6574 PREST-SAOS.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a wavy line and a vertical stroke.

Hervé REYNAUD